

Compte rendu de réunion ordinaire du Conseil Municipal

Séance du 13 avril 2021

(Convocation du 30 mars 2021)

En exercice	Présents	Votants
11	10	11

Le treize avril deux mille vingt et un à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Ghislain HOMO, le Maire.

Présents : M. Ghislain HOMO, Maire, Mme Françoise DUVRAC, M. Djeilali BERRAYAH, adjoints, Mme Marie-France VERGONJANNE, Élise BUISSON, Marion ROBERT Mrs Philippe DELAMARE, Fabien LEFEBVRE, Grégoire BATAILLE, Jacky CRESTEY-HONORÉ

Monsieur Philippe VANHUMBEECK par procuration à Mme Françoise DUVRAC

☞ Madame Françoise DUVRAC est nommée secrétaire

Le compte-rendu de la séance du 19 mars est validé à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2020

Constatant la parfaite concordance entre la comptabilité dressée, pour l'exercice 2020, par le Maire Monsieur Ghislain HOMO et les écritures passées par Monsieur Cire SOW, Trésorier de Conches-en-Ouche, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal vote et arrête le Compte de Gestion 2020.

COMPTE ADMINISTRATIF

Mme Françoise DUVRAC, Adjointe aux finances, présente les résultats de l'exercice 2020 :

Section de Fonctionnement :

- Dépenses :	102 504,50 €
- Recettes :	125 230,69 €
soit un résultat de fonctionnement pour l'exercice 2020 de :	+ 22 726,19 €
Après reprise de l'excédent antérieur, le résultat cumulé s'élève à :	+ 95 820,45 €

Section d'Investissement :

- Dépenses :	50 754,48 €
- Recettes :	65 596,51 €
Soit un résultat d'investissement de l'exercice 2020 de :	+ 14 842,03 €
Soit, après reprise du résultat antérieur, un résultat cumulé de :	+ 7 348,94 €

Madame Françoise DUVRAC, doyenne de l'assemblée propose aux membres du Conseil municipal de voter le compte administratif qui après en avoir délibéré approuve à l'unanimité, (le maire n'a pas participé au vote).

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports	
Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	7 493,09 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	73 094,26 €

Soldes d'exécution	
Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	14 842,03 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	22 726,19 €

Restes à réaliser	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0,00 €
En recettes pour un montant de :	0,00 €

Besoin net de la section d'investissement	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0,00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0,00 €

Ligne 002	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	95 820,45 €

VOTE DES TAUX DES TAXES

Étant donné la situation sanitaire et le résultat financier de la commune, Monsieur Le Maire propose de ne pas augmenter les taxes.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal vote à l'unanimité pour le maintien des taux proposés des quatre taxes en 2021. Les taux sont donc reconduits comme suit :

- Taxe d'habitation :	5,32 %
- Taxe foncière bâti : part communale et départementale	26,1 %
- Taxe foncière non bâti :	18,72 %
- CFE :	10,29 %

INVESTISSEMENT 2021

Monsieur Le Maire fait lecture du tableau des investissements programmés pour 2021, le Conseil Municipal vote pour, à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Au vu des résultats de l'exercice 2020 et des états préparatoires établis par la Commission des finances en collaboration avec Monsieur le Trésorier de CONCHES, le Conseil Municipal vote et arrête le Budget Primitif 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Fonctionnement :	242 247.45 €
- Investissement :	97 853.07 €

Les membres du Conseil Municipal après avoir délibérés votent à l'unanimité le budget primitif 2021.

PROJET PANNEAU ÉTANG

Mme Françoise DUVRAC propose le projet concernant les deux panneaux de réglementations qui seront installés sur l'espace naturel de l'étang. L'accord est donné par le Conseil Municipal sur les horaires d'ouverture du site. En ce qui concerne les interdictions : deux conseillers souhaiteraient moins d'interdictions et demandent la suppression des panneaux suivants : interdiction de consommer de l'alcool et feux d'artifice. Monsieur Jacky CRESTEY-HONORÉ demande à ce que le panneau baignade interdite figure sur la réglementation.

Le devis de Publi Noé pour la réalisation des deux panneaux est de 782.20 €. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, pour la signature de ce devis et autorise Monsieur Le Maire ou l'un de ses adjoints à signer ce document.

La prochaine étape sera la proposition numérique par Publi Noé.

DÉLIBÉRATION POUVOIR DU MAIRE

Ce dossier sera étudié lors d'un prochain conseil.

DIVERS

- Orange - permission d'occupation de la voirie : Monsieur le Maire lit la réponse de Monsieur Guy NOUVET concernant la prorogation de délais de permissions de voirie jusqu'au 31 décembre 2035. L'autorisation d'occuper le domaine public routier est accordée à titre précaire et révocable. La permission concerne la Rue des Grands Riants et le Chemin du Sec Iton. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette demande et autorise Monsieur Le Maire à signer la convention et l'arrêté.
- Régie de pêche : Monsieur Le Maire informe qu'il ne sera plus possible d'avoir une régie pour l'activité pêche sur la commune. La liquidité étant dorénavant interdite en mairie, il serait souhaitable qu'une association se crée pour permettre l'accès à la pêche aux personnes étrangères de la commune.
Pour l'instant seuls les habitants de Gaudreville la Rivière ont le droit de pêche à l'étang.
- SIVOS : Marion ROBERT et Françoise DUVRAC font un compte-rendu de la dernière réunion du SIVOS au 2 avril 2021. Les points importants portent sur le transfert de la régie des transports vers la Communauté de Communes. A ce jour, le budget du SIVOS est établi sans prendre en compte ce transfert qui se fera au plus tôt en 2022.
Pour la 1^{re} année, les ATSEMS détachées au SIVOS font l'objet d'une refacturation par la Communauté de Communes sur le dépassement de leurs heures. Un montant de 10 000 euros a été budgété.
Des travaux de mise aux normes sont envisagés pour la cantine scolaire : le remplacement des tables de travail, des placards, l'achat de réfrigérateurs. Le changement des chaises de la cantine est à l'ordre du jour. Il est proposé d'attendre la fin de l'année pour convenir du financement de ces travaux.
Il n'y aura pas d'augmentation du budget SIVOS pour les communes. A Gaudreville, 17 enfants sont inscrits.

- Monsieur Le Maire informe qu'un chien, race labrador noir, erre dans les rues du village la nuit. La question est posée à Madame Marion ROBERT qui informe que ce n'est pas son chien.

- Comité des Fêtes : Monsieur Grégoire BATAILLE informe que le Comité des Fêtes va mener une action de nettoyage et d'entretien sur le bâtiment communal ainsi que les tables extérieures de l'étang. Il est prévu de repeindre les portes, les tables et les poubelles. Cette action reste interne au Comité des Fêtes pour éviter un rassemblement au-delà de 6 personnes comme le prévoit les règles sanitaires.

-

- Monsieur Jacky CRESTEY-HONORÉ s'étonne qu'un chêne tombé au niveau du chemin des Fourneaux ne soit plus sur place. Le Président de la Chasse, Monsieur Philippe DELAMARE, répond que son association a enlevé cet arbre avec l'accord de la mairie.

La séance est levée à 19h45.

Monsieur Le Maire
Ghislain HOMO

